



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITÉ
AU CONSEIL COMMUNAL**

N/réf. : 10.03.04_2024

No 02-2024 – Séance du 30 janvier 2024

Boucllement du préavis n° 12-2022 concernant la réfection du sentier didactique de l'Ermite

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Par la présente communication, la Municipalité vous informe du boucllement du préavis mentionné ci-dessus soit :

- **Réfection du sentier didactique de l'Ermite pour un montant de CHF 75'350.00**

Préavis voté	CHF 75'350.00
Montant dépensé	CHF 73'881.35
Non dépensé	CHF 1'468.65

Il est à noter que ces chiffres s'entendent TVA comprise.

La subvention de la taxe de séjour de CHF 24'950.00 a été encaissée. Le montant net à charge de la commune s'élève donc à CHF 48'931.35. Comme précisé dans les conclusions du préavis, les dépenses nettes 2023, soit CHF 45'981.50, seront amorties sur l'exercice comptable 2023.

Les prestations communales du service des forêts n'ont pas été comptabilisées.

Merci de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic		Le secrétaire
A. Bovay		J. Steiner

Blonay, le 16 janvier 2024

Délégation municipale : Mme Laura Ferilli, municipale

Copie : bureau du Conseil communal – Service des forêts – Service des finances